

FORMATION SFI

COMITÉ DE MISE EN ŒUVRE
DE LA NORME SFI
QUÉBEC



QUEBEC
SFI-01142

Module 9

Programme de formation sur les matières dangereuses

Version 2
Février 2019

Introduction

Au Québec, le transport des produits pétroliers est majoritairement régi par :

- La *Loi sur le transport des marchandises dangereuses* (L.C. 1992, ch. 34)
- Le Règlement sur le transport des marchandises dangereuses (R.R.Q, c. C-24.2, r.43)

Ce que vous devez savoir sur le transport des produits pétroliers

- Tous les réservoirs de produits pétroliers doivent être identifiés avec les étiquettes/plaques adéquates (*voir diapositives suivantes*)
- Maintenir les réservoirs en bonne condition (sans rouille, sans fuite)
- Bien arrimer les réservoirs aux véhicules
- Faire le plein à un minimum de 30 m d'un cours d'eau

Ce que vous devez savoir sur le transport des produits pétroliers (suite)

- Les réservoirs stationnaires doivent être surélevés du sol et entourés d'une infrastructure de protection contre les véhicules (ex.: billots, roches, blocs de ciment)
- Les camions citernes doivent être immobilisés avec des cales de roues lors de leur déchargement
- Les réservoirs C142.13-1997 de plus de 450 L ne sont plus valides; leur utilisation peut être prolongée avec l'obtention d'une certification d'équivalence émise par Transport Canada

Réservoirs de diesel ou d'essence

- Les réservoirs doivent être arrimés de manière adéquate
- Les contenants voués aux transports doivent être certifiés, sauf dans le cas des réservoirs de diesel de moins de 450 L



Capacité du réservoir	Étiquette/Plaque	Documentation	Formation
≤ 450 L	Non requis par la loi	Non requis	Non requis
> 450 L mais ≤ 2000L	Plaque 1202 (diesel) ou 1203 (essence) visible de l'extérieur du véhicule	Non requis	Non requis, sauf si sur remorque
> 2000 L	Plaque 1202 ou 1203 sur chaque côté visible	Document d'expédition requis	Le conducteur doit être formé et transporter avec lui un certificat valide

Exigences pour les réservoirs de carburant mobiles et exemples d'identification



Étiquette de certification visible et lisible



Bouchon de remplissage antifuites



Pistolet à arrêt automatique sécurisé pour le transport



Note : Si le réservoir est sur une remorque, les roues doivent être callées



Pompe à dos



Bouchon d'aération antifuites



Étiquette d'identification du produit et icône d'inflammabilité



Défense de fumer



Interdiction de fumer



Extincteur 6A80BC (10 lb)



Étiquette d'information



Étiquette d'identification du produit

Lors du transport de matières dangereuses, le respect de la réglementation en ce qui à trait à la documentation et à la formation est la responsabilité du chauffeur.

Réservoir installé sur remorque

Plaque de certification appropriée
et répondant aux exigences

Toutes les
étiquettes
requisés sont
aposées sur le
réservoir

Réservoir de
remplissage
légal

La remorque
est au niveau afin d'assurer
une plate-
forme de
remplissage
sécuritaire et
stable

Boyaux
antistatique
entreposés
proprement et
pistolet placé
au-dessus du
réservoir

Roues
bloquées et
réservoir
adéquatement
fixé à la
remorque

Structure de
remorquage
rigide



Camion citerne adéquatement configuré et testé

Plaque et étiquette
d'inspection
clairement visibles



- À ne pas utiliser comme réservoir stationnaire
- Nécessite des extincteurs de capacité appropriée

DEPENDABLE TRUCK & TANK LTD.			TRANSPORT CANADA	
275 CLARENCE ST., BRAMPTON, ONTARIO			1-800-268-0871	
			25-060	
MONTH	YEAR	TEST	EXPIRES	
09	04	K V	09	05
09	04	P I 060	09	09

Les camions citernes doivent répondre à toutes les spécifications **TSSA** pour réservoirs et aux exigences du règlement sur le TMD, les mêmes qu'à ceux s'appliquant aux réservoirs de plus de 2000 L.

Gaz comprimés

- La documentation, les plaques et la formation ne s'appliquent pas au transport du propane, de l'acétylène, de l'oxygène, de l'air comprimé, de l'argon, du méthylacétylène et du propadiène si...
 - ❖ Les matières dangereuses sont :
 - en quantité totale inférieure à 500 kg
 - contenues dans moins de 5 bonbonnes
 - ❖ Le contenant ou les bonbonnes sont transportés dans un véhicule ouvert de manière à ce que l'étiquette de la bonbonne ou du contenant soit visible de l'extérieur du véhicule
 - ❖ Les bonbonnes ou les contenants sont sécurisés verticalement dans ou sur le véhicule durant le transport



Déchets dangereux

- Les déchets dangereux :



essence, diesel



huile



tube de graisse



filtre diesel
ou huile



boyau



aérosol

} sont des
matières
dangereuses
pour
l'environnement
à disposer dans
un site de
récupération
agréé (ex.:
centre de tri, ...)

Déchets dangereux

- Les déchets dangereux doivent être déposés dans des lieux autorisés par la LQE
- Consultez le site de la Société de gestion des huiles usagées www.soghu.com pour connaître les points de collecte autorisés à recevoir les huiles, filtres, contenants, aérosols et antigels dans votre région

The screenshot shows the Soghu website interface for finding collection points for hazardous waste. The browser window title is "locator - Windows Internet Explorer" and the URL is "http://www.soghu.com/fr/loc.aspx?langue=fr&provs=11".

1 Veuillez choisir un ou plusieurs produits

Huile Filtres Contenants Aérosols Antigels

ZONE 1 Montréal
ZONE 2 Québec
ZONE 3 Centre-du-Québec
ZONE 4 Outaouais—Laurentides
ZONE 5 Saguenay—Lac-Saint-Jean
ZONE 6 Bas-Saint-Laurent—Gaspésie
ZONE 7 Abitibi
ZONE 8 Côte-Nord
ZONE 9 Nord-du-Québec
ZONE 10 Les-Îles-de-la-Madeleine
Nord du Nord-Québec
ZONE 11 Basse Côte-Nord—Île d'Anticosti

2a Choisissez une zone/région sur la carte pour rechercher un service

2b Choisissez une ville ou entrez un code postal pour rechercher dans notre base de données

Ville: Toutes les villes
Code postal: []

Rechercher

RESULTATS DE LA RECHERCHE
Résultats: 0
Veuillez choisir un ou plusieurs produits

Imprimer ? Aide

100%

Lavage d'un engin forestier

- Les eaux de lavage d'un engin forestier peuvent être rejetée dans le milieu forestier si toutes les conditions suivantes sont réunies :
 - Le lavage :
 - ✓ n'a pas lieu dans le haut d'une pente;
 - ✓ se limite à l'espace réservé au moteur;
 - ✓ s'effectue à l'aide d'un équipement à haute pression et sans l'utilisation d'agents dégraissants.
 - Une membrane géotextile est installée sous l'engin forestier;
 - La membrane géotextile et les résidus délogés doivent être récupérés et éliminés conformément au Règlement sur les matières dangereuses.

Réponse et prévention des déversements

- Des trousse de déversement doivent être disponibles rapidement là où il y a un risque de déversement
- La quantité de matériau présente dans la trousse doit correspondre à la grosseur des déversements potentiels (25 à 100 litres ou plus pour un chantier)
- Une trousse devrait contenir (le tout en bon état) :
 - Contenant de stockage étanche
 - Matériel d'obturation (ruban et/ou pâte)
 - Couches et boudins absorbants
 - Matières granuleuses absorbantes
 - Sacs robustes et/ou seau
 - Pelle



Rapport de déversement

- Tout véhicule circulant en forêt devrait avoir un extincteur
- Quiconque rejette accidentellement une matière dangereuse dans l'environnement doit **arrêter**, **contenir**, et **récupérer** le matériel contaminé ET aviser le Ministère **sans délai**
- Avisez Urgence Environnement Québec au **1-866-694-5454** et ce, peu importe l'ampleur du déversement